



## **Mission dans le domaine de la régulation et la supervision bancaires**

### **Mission d'assistance technique opérationnelle (atelier de travail)**

---

Domaine : régulation et supervision bancaires

Autorité bénéficiaire : COBAC

Dates : du 16 au 20 septembre 2019

L'AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), à Libreville (Gabon), du 16 au 20 septembre 2019, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur l'élaboration d'une « feuille de route » pour élaborer un plan d'action global destiné à procéder à la transposition complète du dispositif de Bâle (Bâle II / Bâle III) dans la CEMAC.

Un atelier de travail a été animé avec la DREGRI (Direction de la Réglementation, des Etudes Générales et des Relations Internationales) du Secrétariat Général de la COBAC, par le conseiller résident et un expert court-terme, au cours duquel ont été discutés les éléments d'un exposé des motifs de la réforme envisagée, ainsi qu'un projet de feuille de route plus opérationnelle relative aux diverses composantes du dispositif de Bâle appelant la révision des règlements COBAC existants applicables aux banques (adéquation des fonds propres, liquidité, etc.).

A ce stade préliminaire de la réforme, les points d'attention ont plus particulièrement porté sur les conditions requises pour engager et conduire un projet de révision de la réglementation prudentielle dans de bonnes conditions, notamment au moyen de ressources adaptées, et sur les réglages prudentiels pertinents à opérer sur les normes internationales publiées par le Comité de Bâle afin de les adapter aux spécificités de la CEMAC et aux besoins de supervision de la COBAC, selon le principe de proportionnalité. A cet égard, la publication récente d'un Papier de Travail par le Fonds Monétaire International, contenant des recommandations pertinentes pour la transposition du dispositif de Bâle dans les pays émergents, a été un support très utile à la mission : cf. "From Basel I to Basel III: Sequencing Implementation in Developing Economies", accessible par le lien suivant <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2019/06/14/From-Basel-I-to-Basel-III-Sequencing-Implementation-in-Developing-Economies-46895>

A l'issue de cette mission, le Secrétariat Général de la COBAC sera en mesure de mieux appréhender les problématiques à considérer concernant la transposition du dispositif de Bâle dans la CEMAC, afin de déterminer une stratégie de réforme adaptée et un plan d'actions approprié en vue de réviser les normes prudentielles à un horizon de moyen terme.

---